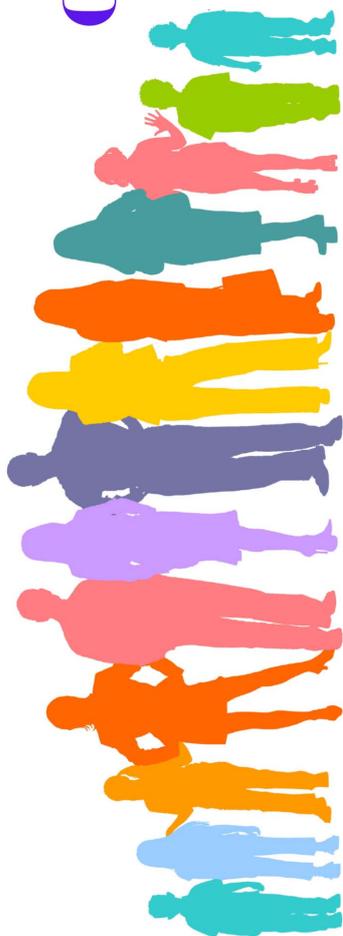


CONSEIL HABITANTS ST PAUL EN JAREZ



CONSEIL HABITANTS

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

2021

Préambule

RESPECT **ENGAGEMENT**
COMMUNICATION **SOLIDARITE**
ECOUTE **PARTICIPATION**

Etre citoyen, c'est avoir droit de cité. Le développement de la démocratie locale donne à chacun les moyens de s'exprimer et contribue à la constitution d'un espace de concertation entre les citoyens et la municipalité. Améliorer le bien commun de chacun doit être l'affaire de tous.

A-Définition

Le conseil d'habitants est un lieu de participation des citoyens à l'animation quotidienne du village, à sa gestion et à son évolution. Il permet aux habitants d'être acteur de la vie de la commune et d'être associés dans les choix répondant aux besoins sociaux, culturels, d'aménagements, d'équipements ...

Le conseil d'habitants est force de propositions et donne son avis. Il a un rôle consultatif et n'est pas une instance de doléances.

Informer **Animer** **Echanger**
Partager **Rassembler** **Entraide**
Sourire **Unir** **Ouverture d'esprit**

CONSEIL HABITANTS ST PAUL EN JAREZ



CHARTE DE FONCTIONNEMENT

B-Fonctionnement

ELUS HABITANTS JEUNES
 ASSOCIATIONS
 ECOLES PROFESSIONNELS

1-Désignation des membres

ARTICLE 1

Tous les habitants de la commune, âgés de 18 ans et plus, peuvent faire partie du conseil d'habitants. Il est également ouvert aux personnes qui exercent une activité professionnelle sur la commune.

ARTICLE 2

Le conseil d'habitants se constitue à partir de 9 personnes. Les élus ne sont pas membres du conseil d'habitants. Ils peuvent assister aux réunions pour être à l'écoute des besoins et interviennent uniquement sur demande du conseil.

ARTICLE 3

Le nombre de représentants au bureau est de 4 conseillers maximum.

2- Durée du mandat

ARTICLE 4

La durée du mandat de conseiller d'habitant est de 2 ans, renouvelable 3 fois.

Il est demandé au conseil d'habitants de se réunir au minimum 3 fois par an.

Un règlement intérieur est à rédiger pour le bon fonctionnement de ce conseil.

CONSEIL HABITANTS ST PAUL EN JAREZ



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

C- Rôles et Compétences

ACCUEILLIR **FAIRE VIVRE**
FEDERER **FAIRE CONNAITRE**

1- Le Président

- Convoquer les assemblées du conseil d'habitants
- Fixer les ordres du jour des réunions
- Etre l'interface avec la mairie
- Assurer l'information des habitants (compte rendu, feuillet info ...)
- Coordonner et impulser l'activité des groupes de travail
- Suivre la mise en place et la réalisation des projets

Il est soutenu par les autres membres du conseil.

2- Les membres

Le conseil d'habitants peut émettre un avis et faire des propositions sur les domaines suivants :

- urbanisme
- voirie (trottoir, circulation, signalisation ...)
- environnement
- tranquillité publique
- équipements communaux
- vie culturelle
- animation commune

3- Les groupes de travail

Le conseil d'habitants peut constituer des groupes de travail sur les thèmes proposés par les habitants. Ils peuvent faire appel à des compétences extérieures et associer des membres des services municipaux.

CONSEIL HABITANTS ST PAUL EN JAREZ



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

D- Partage & Coopération

1- Diffusion de l'information

Le conseil d'habitants diffuse les informations via les canaux d'information de la municipalité.

Les comptes rendus sont validés par l'élu référent.

2- Moyens à disposition

La municipalité met à disposition du conseil d'habitants les moyens suivants selon les besoins :

- salle pour tenue des réunions
- aide technique des services municipaux

3- Echanges

Le conseil d'habitants est un interlocuteur de la population auprès de la municipalité.

Il ne se substitue pas aux associations locales existantes mais agit en complément voire en partenariat.

Cette chartre est disponible auprès de l'accueil mairie et est téléchargeable sur le site internet de la commune.

RESPECT

ENGAGEMENT

COMMUNICATION

SOLIDARITE

ECOUTE

PARTICIPATION

Si vous souhaitez avoir plus d'informations concernant le déroulement des conseils d'habitants et/ou rejoindre les membres actuels, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse suivante : stpaulcitoyens@gmail.com